

---

## Documents sauvegardés

Vendredi 27 novembre 2020 à 22 h 22

1 document

---

Par PUAdmin37T\_2

# Sommaire

---

## Documents sauvegardés • 1 document

	10 novembre 2020	
<b>Libération</b>	<b>Secret, concentration des pouvoirs : le Conseil de défense suscite la défiance</b> ... répétition pour circonscrire la flambée épidémique ou l'incendie terroriste tient, selon lui, du «comité <b>secret</b> qui décide sans rendre de comptes ni avoir été élu». Il revient à la charge dans ...	<b>3</b>



## Nom de la source

Libération

## Type de source

Presse • Journaux

## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

Nationale

## Provenance

France

p.  
gouvernement\_5

Mardi 10 novembre 2020

Libération • p. Gouvernement\_5 • 1132 mots

## Secret, concentration des pouvoirs : le Conseil de défense suscite la défiance

Laure Equy

**Les oppositions, et en premier lieu La France insoumise, accusent ce dispositif, prévu par la Constitution, de laisser les parlementaires sur la touche.**

Jean-Luc Mélenchon en a fait son angle d'attaque, parti au combat (et désormais en campagne) contre «une dérive auto-ritaire» du pouvoir. Dans cette mise en accusation qui brasse lois d'état d'urgence et «doctrine policière», il y a le Conseil de défense. Ce rendez-vous convoqué à répétition pour circonscrire la flambée épidémique ou l'incendie terroriste tient, selon lui, du «comité secret qui décide sans rendre de comptes ni avoir été élu». Il revient à la charge dans une tribune sur Libération.fr : «On ne saura ni pourquoi ni comment ont été prises les décisions que le gouvernement a recopiées sans dis-» Au coeur de la machine, une coquille opaque qui met en scène un Président chef de guerre et efface encore la figure du Premier ministre ? A en croire un ancien ministre, le chef de file insoumis fantasme un peu l'effet war room de ce comité évoqué à l'article 15 de la Constitution et prévu par le code de la défense : «Il a découvert son existence il y a dix jours et ne parle que de ça! Il est à contretemps, c'est plus devenu une instance de discussion que d'arbitrage. Et la réunion est collégiale, le format change selon les sujets.» Hyperrégalien. Depuis le printemps, Emmanuel Macron l'a imposé comme l'outil de pilotage de

Photo Thibault Camus. AFP

Macron au Conseil de défense du 4 mars.

la crise sanitaire, où il décide, en petit comité, de resserrer ou non l'étau de mesures censées contrer l'épidémie. Si leurs prédécesseurs ne les réunissaient que quelques fois par an, la fréquence de ces conseils s'est accélérée sous le quinquennat de François Hollande, à la suite des attentats de 2015, et plus encore après celui de Nice en 2016, où il était devenu hebdomadaire. Depuis le début de la crise du Covid, on serait à une quarantaine de Conseils de défense et un nouveau pourrait se tenir jeudi.

«Cette multiplication n'est pas étonnante, elle n'est pas tant liée à la gouvernance qu'aux circonstances, l'institution s'adapte à la montée des périls», relève l'historien Jean Garrigues. Signe que «la politique de défense est de plus en plus tournée vers les enjeux intérieurs», il rappelle qu'au Conseil de défense, qui remonte à 1906, s'est ajouté un Conseil de sécurité intérieure créé en 1986 et réactivé par Lionel Jospin en 1997. Puis les deux instances ont été regroupées sous la forme actuelle de «Conseil de défense et de sécurité nationale». Lequel aborde les dossiers de programmation

© 2020 SA Libération. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

PubliCertificat émis le 27 novembre 2020 à LYCEE JEAN DAUTET à des fins de visualisation personnelle et temporaire.  
news-20201110-LI-164593095

militaire, de dissuasion, de renseignement, les opérations extérieures et la «planification des réponses aux crises majeures», précise le décret de 2009. Pour Olivier Gohin, professeur de droit public de la défense à l'université Paris-II, il n'est pas anormal de traiter de l'épidémie dans ce cadre : «On n'est plus dans une logique guerre-paix, le chef d'état-major des armées n'est pas là à chaque fois, mais sa présence peut avoir un sens. La crise sanitaire est un problème de sécurité nationale.» Mais même s'il a refait surface, du «PC Jupiter» profondément enfoui sous l'Elysée au salon Murat, ce huis-clos stratégique parle forcément aux imaginaires. C'est même fait pour - rappelons la rhétorique guerrière convoquée par Emmanuel Macron lors de la première vague. «Ce n'est pas interdit, pour un président, de faire du Conseil de défense un outil à sa main. Mais les sujets qui sont habituellement évoqués, comme les personnes qui peuvent y siéger, sont a priori assez éloignés des considérations sanitaires», note le sénateur LR Philippe Bas. L'ex-secrétaire général de l'Elysée, qui a parfois participé à des Conseils de défense au côté de Jacques Chirac, en déduit «une volonté de se mettre en situation d'action hyperrégaliennne. On s'en sert plus pour des besoins de communication que d'impératifs liés à la crise sanitaire, afin de signifier la gravité bien réelle de la situation.» Le socialiste Boris Vallaud décrypte à son tour une manière de montrer un président au front : «On crée aussi une liturgie dans la crise.» La verticalité du pouvoir s'illustre dans ce Conseil de défense. «Si ce n'était pas cet outil, ce serait autre chose, la décision se prend dans le bureau d'Emmanuel Macron, poursuit le député PS. C'est un symptôme de l'hyperconcentration de la prise de décision, de la pente de la Ve Répu-

cuter.

blique, de l'affaiblissement du Premier ministre.» Difficile de ne pas y voir un concentré de présidentialisme. Dans sa formation plénière, le Conseil comprend le Premier ministre, les ministres des Affaires étrangères, de la Défense, de l'Intérieur, de l'Economie, du Budget et, bien sûr, le chef de l'Etat qui le préside. Le ministre de la Santé les rejoint logiquement ces temps-ci. Pour le reste et selon les sujets, le plan de table est à la main et à la discrétion du Président. Le Conseil de défense semble reléguer au second plan le Conseil des ministres. «Là, on est en amont dans la prise de décision. Cela peut donner lieu à des décrets ou des projets de loi vus ensuite en Conseil des ministres. Le Conseil de défense ne crée pas un déséquilibre institutionnel au profit du Président, mais il est la traduction de la prépondérance présidentielle», analyse Olivier Gohin.

Confidentiel. C'est aussi le **secret** entourant ce cénacle qui interroge les élus LFI : si les délibérations sont couvertes par le **secret**-défense, en quoi les questions sanitaires et environnementales - puisqu'il existe aussi un Conseil de défense écologique depuis 2019 - relèvent-elles d'une telle classification ? «En Conseil des ministres, les membres du gouvernement se voient aussi rappeler que ce qui s'y dit est **secret**, ce n'est pas un **secret**-défense, mais un **secret** d'Etat», nuance Philippe Bas.

De chaque Conseil de défense, le Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) prépare un relevé de décisions confidentiel. Pas de compte rendu comme celui dressé par le porteparole du gouvernement à l'issue du Conseil des ministres. Donc pas de comptes à rendre ? «Si on interroge dans

l'hémicycle un ministre sur les décisions prises en Conseil de défense, il n'a légalement pas le droit de répondre», pointe Adrien Quatennens (LFI). Les oppositions en reviennent à ce même grief : depuis la première vague, c'est le Parlement qui est mis sur la touche.

Certains ont exhumé avec envie les archives de la Première Guerre mondiale, lorsque les parlementaires s'étaient pleinement saisis de leurs pouvoirs de contrôle. «En revenant à la présidence du Conseil en novembre 1917, Georges Clemenceau gouvernait en cabinet restreint et prenait ses décisions en Comité de défense. Mais il s'était fait un devoir de rendre des comptes à la représentation nationale, raconte Jean Garrigues. Seulement, la IIIe République était un régime très différent, qui plaçait la Chambre des députés au coeur du pouvoir.»